

Choix master 1: droit des affaires ou droit privé général?

Par **pirouetcacaouet**, le **13/08/2012** à **19:54**

Bonsoir,

En septembre j'entre en master 1. Je dois m'inscrire mais j'hésite entre deux filières: droit des affaires et droit privé général. (Tout en sachant que je suis aussi inscrite en L2 d'histoire de l'art)

Les majeures sont différentes, au niveau des matières mineures, les choix sont les mêmes.

Je suis perdue. Je voudrais tenter l'examen d'accès au stage pour devenir commissaire priseur, et en même temps prendre le master 1 qui m'offrira le plus de débouchés.

Que me conseillez vous?

Pour information, voici les matières majeures en droit des affaires:
(semestre 1) (deux matières au choix parmi)

- droit de la concurrence
- fiscalité indirecte
- droit des sûretés

(semestre 2)

- fiscalité directe
- droit bancaire
- droit des entreprises en difficulté

En droit privé général

semestre 1

- Régimes matrimoniaux
- droit des sûretés

semestre 2

- successions et libéralités
- au choix: droit bancaire ou entreprises en difficultés.

Voilà, tout en sachant que pour les mineures toutes les matières (droit social, fiscal, affaires,

public etc sont accessibles)

Personnellement je penche plus pour le droit privé général (pour une question de goût des matières) mais j'ai peur que ça m'ouvre moins de débouchés.

Qu'en pensez vous?

Merci

Par **bulle**, le **14/08/2012** à **11:00**

Bonjour,

Et pourquoi ne pas prendre le master qui est en accord avec votre projet professionnel?

Si on vous dit que le droit des affaires offre plus de débouchés mais que ça ne vous orientera pas vers le métier de commissaire prisseeur, vous vous y orienterez quand même?